

CQP Responsable d'unité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite

RNCP35279 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	312m, 333p, 311u
Formacode(s)	31895
Code(s) ROME	K2110
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'enregistrement	10/02/2021
Date d'échéance	31/10/2024

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

- CPNE des services de l'automobile

<https://www.services-automobiles.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP « Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite » a été créé par la Commission paritaire nationale de janvier 2014.

Conformément à l'accord paritaire national du 20 janvier 2004 et à l'avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle, modifié par avenant n° 81 du 19 octobre 2016, étendu par arrêté du 21 mars 2017 (J.O. du 1er avril), un CQP est une certification délivrée par la branche, attestant de l'acquisition des connaissances professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à une qualification de branche.

A chaque qualification de branche est associé, sauf si la certification de la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat, ou sauf exception définie par la commission paritaire nationale, un certificat de qualification professionnelle (CQP) qui est mentionné à la rubrique "mode d'accès" de la fiche de qualification considérée. Le contenu de chaque CQP est décrit dans un "référentiel", document de référence établi par l'ANFA. Le processus de création et de modification des référentiels de CQP est fixé par délibération paritaire adoptée en commission paritaire nationale. Un accord paritaire national annexé à la convention collective définit les publics visés, les conditions d'obtention des CQP, et plus généralement les missions dévolues à l'ANFA pour la gestion du dispositif.

La Commission Paritaire Nationale décide, par délibération paritaire, de la création ou bien de la rénovation d'une fiche de qualification et engage l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) dans la conception du CQP afférent. Ce projet est présenté par l'ANFA à un Groupe Technique Paritaire (GTP), composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et syndicales de salariés pour avis et validation auprès de la CPN.

Un GTP spécifique à la filière est ainsi organisé, au minimum une fois tous les deux ans, afin d'étudier les évolutions du marché du travail et les impacts sur les besoins en compétence des professionnels du secteur. Ces réflexions sont alimentées par les études réalisées par l'observatoire de la branche.

Le Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite assure des activités d'encadrement, de gestion et d'organisation d'une ou de plusieurs unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite. Il contribue au développement commercial de l'unité.

Le Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite est positionné à l'échelon Cadre, niveau I, de la Convention collective des services de l'automobile N°3034.

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités relatives au management d'une unité d'enseignement
- Activités relatives à la gestion et à l'organisation d'une unité d'enseignement
- Activités commerciales

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Animer une équipe

Intégrer les éléments juridiques liés au management

Recruter et intégrer un collaborateur

Réaliser les entretiens individuels annuels et professionnels

Développer les compétences individuelles et collectives

Gérer les conflits

Gérer administrativement une ou plusieurs école(s) de conduite

Gérer financièrement une ou plusieurs école(s) de conduite

Analyser et contrôler les activités d'une ou plusieurs école(s) de conduite

Organiser et contrôler les interventions pédagogiques en école de conduite

Adapter l'offre de formation et les prix au marché local

Construire un plan d'actions commerciales, de prospection et de fidélisation pour une école de conduite

Mettre en œuvre un plan d'actions commerciales, de prospection et de fidélisation pour une école de conduite

Etablir les relations avec la clientèle et la fidéliser

Gérer les litiges et réclamations clients d'une école de conduite

Blocs de compétences

RNCP35279BC01 — Management d'équipe

LISTE DE COMPÉTENCES

- Animer une équipe
- Intégrer les éléments juridiques liés au management
- Recruter et intégrer un collaborateur
- Réaliser les entretiens individuels annuels et professionnels
- Développer les compétences individuelles et collectives
- Gérer les conflits

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation portant sur la gestion d'un conflit impliquant un ou plusieurs collaborateurs sur des problématiques d'ordre légal ou juridique.
- Etude de cas portant sur le recrutement et l'intégration d'un nouveau collaborateur, l'identification de ses compétences et leur développement à moyen et long terme.
- Mise en situation portant sur la conduite d'un entretien individuel d'un collaborateur démotivé.

RNCP35279BC02 — Pilotage de l'activité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer administrativement une ou plusieurs école(s) de conduite
- Gérer financièrement une ou plusieurs école(s) de conduite
- Analyser et contrôler les activités d'une ou plusieurs école(s) de conduite
- Organiser et contrôler les interventions pédagogiques en école de conduite

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Etude de cas portant sur la gestion financière et commerciale d'une école de conduite.

- Etude de cas portant sur la création d'un projet pédagogique lié à l'ouverture d'une école de conduite

RNCP35279BC03 — Développement commercial et relation clientèle dans l'enseignement de la conduite

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adapter l'offre de formation et les prix au marché local
- Construire un plan d'actions commerciales, de prospection et de fidélisation pour une école de conduite
- Mettre en œuvre un plan d'actions commerciales, de prospection et de fidélisation pour une école de conduite
- Établir les relations avec la clientèle et la fidéliser
- Gérer les litiges et réclamations clients d'une école de conduite

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Entretien portant sur les moyens utilisés pour promouvoir son offre, récolter la satisfaction client et traiter les réclamations.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite exerce dans le secteur de l'enseignement de la conduite automobile. L'activité s'exerce de façon indépendante ou au sein d'un réseau associatif ou en franchise.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite
Gérant d'une école de conduite
Gérant d'une auto-école

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Cette certification est encadrée par l'Arrêté du 24 août 2020 modifiant l'arrêté du 13 avril 2016 relatif au certificat de qualification professionnelle "responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite". Le métier d'exploitant d'une école de conduite est régi par l'Article L.213-3 et R213-2 du Code de la route.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Familles professionnelles (FAP)	W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 535
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury est composé de trois membres : deux professionnels (un représentant des organisations professionnelles et

un représentant des organisations syndicales de salariés représentées en C.P.N.) et d'un formateur, n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation, désigné par l'ANFA.

Base légale

Date de décision	10/02/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	117	0	85 %	—
2018	283	0	88 %	—

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39740

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042739033>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35279/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	483
Parcours menés à terme	485
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 10/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	547
Montant total engagé	2 107 049 €
Coût moyen par dossier	3 852 €
Durée moyenne	118 h
Période	02/2021 – 09/2024
France compétences	61 %
Reste à charge titulaire	27 %
France Travail	9 %

Régions	2 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.